

Avis de constitution

SOCIETE « SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE AMINATA & VAKANTIE LES MERVEILLES » en abrégé « S.C.I AV LES MERVEILLES »

Siège ABIDJAN COCODY ANGRE DJOROGOBITE, NON LOIN DU TERMINUS DES BUS DE LA SOTRA, Lot N.A, Ilot N.A

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 30/07/2024 reçus par Me ARMAND GUILLAUME BOA , NOTAIRE, enregistrés au CEPICI, le 12/08/2024, il a été constitué une SCI aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE AMINATA & VAKANTIE LES MERVEILLES » en abrégé « S.C. I AV LES MERVEILLES »

Objet : - Achat et vente de terrains nus ou bâtis;
- Gestion locative de biens immobiliers;
- L'emprunt ou l'obtention de toutes ouvertures de crédits, prêts avec ou sans garanties et hypothèques relatifs à l'objet social,

-Et généralement toutes opérations quelconques, immobilières, mobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.

Capital 5,000,000 F CFA divisé en (500.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 500 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social ABIDJAN COCODY ANGRE DJOROGOBITE, NON LOIN DU TERMINUS DES BUS DE LA SOTRA, Lot N.A, Ilot N.A

Dirigeant(s)

M DOUMBIA VAKANTIE (ADMINISTRATEUR)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B42-00126 du 09/09/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 50 ans

Dépôt au greffe n°50989/GTCA/RC/2024 du 09/09/2024

